

45^e NATIONALE D'ELEVAGE

du Club Français du Braque Allemand

La Roche sur Foron (74)



Programme du Samedi 18 Mai 2024

EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE

125 Chemin de chez Coffy 74800 La Roche sur Foron



- 8 h 30 : **Ouverture du Secrétariat**
(retrait des catalogues, cartons d'exposants) – Contrôle vétérinaire
- 9 h 30 : **Début des jugements par Jury Collégial**
et assesseurs
- Des experts confirmateurs assureront les confirmations durant l'exposition.*
- 12 h 30 : **Pause déjeuner** (possibilité de restauration sur place sur réservation préalable)
Fin de la vente des billets de la tombola pendant la pause déjeuner (tirage des lots courant après midi)
- 14 h 00 : Reprise des jugements **avec attribution CACS/RCACS et meilleur chien de l'exposition**
Trophées Claus Kiefer et Gilles Varrambier
Remise des récompenses
- 16 h 00 : Jugement des **Lots d'Elevage et de Reproducteurs**
- 16 h 30 : **Présentation des chiens homologués CHAMPION Standard ou Travail en 2023 et début 2024**
- 20 h 00 : Soirée et **Proclamation des résultats des régularités 2023 et remise des challenges**

Pour faciliter l'organisation de cette Nationale d'Elevage,
merci d'envoyer vos engagements et vos réservations de repas au plus tôt.

TOMBOLA

VENTE DES BILLETS JUSQU'À LA FIN DE LA PAUSE DÉJEUNER.
TIRAGE AU SORT ET REMISE DES LOTS DANS LE COURANT DE L'APRÈS-MIDI.
VOS LOTS SERONT LES BIENVENUS !
MERCİ DE LES DÉPOSER AU SECRÉTARIAT, DÈS VOTRE ARRIVÉE.



RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION CANINE NATIONALE D'ÉLEVAGE, AVEC ATTRIBUTION C.A.C.S.

LIEU, DATE - L'exposition se tiendra à La Roche sur Foron le samedi 18 mai 2024.

ARRIVÉE ET JUGEMENTS - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 00. Les jugements commenceront à 9 h 00 précises et pourront être interrompus entre 12 h 30 et 14 h 00.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs docteurs-vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de la peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés ;
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.

La décision du vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines et de celles qui appartiennent à une association canine non affiliée à la S.C.C. **Un juge peut présenter un chien ne lui appartenant pas, le jour où il n'officialie pas, à condition que ce chien porte obligatoirement son affixe.**

Seront refusés :

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris.

Vous pouvez engager votre chien dans les classes suivantes :

Classe BABY : pour les chiens âgés de 4 à 6 mois.

Classe PUPPY : pour les chiens âgés de 6 à 9 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant. Très prometteur, Prometteur, Assez Prometteur). Elles ne donnent pas lieu à classement.

Classe JEUNE : pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. (comptés la veille de l'ouverture de l'exposition).

Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au C.A.C.S.

Classe INTERMÉDIAIRE : pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. (comptés la veille de l'ouverture de l'exposition). Cette classe peut donner droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Travail.

Classe OUVERTE : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Intermédiaire et Travail.

Classe TRAVAIL : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la S.C.C. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements de l'exposition).

Cette classe peut donner droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Travail.

Classe CHAMPION : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. - et Champions Internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe VÉTÉRAN : Pour les chiens de 8 ans et plus. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement (les 4 premiers étant classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire) mais ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Lots de Reproducteurs : 1 mâle ou 1 femelle accompagné de 3 à 5 de ses descendants (fils ou fille) au 1^{er} degré et engagé en classe individuelle. Le jugement se fera sur l'homogénéité du lot.

Lots d'Élevage : 3 à 5 chiens issus du même élevage, pouvant appartenir à des propriétaires différents.

JUGEMENTS - Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les juges attribueront selon la valeur du chien l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

Excellent - qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant de la classe et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer de petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

Très bon - qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon - qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la races mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

Assez bon - qualificatif attribué à un chien suffisamment typé sans qualités notoires ou pas en condition physique.

Seuls les deux premiers des classes Intermédiaire Ouverte et Travail restent dans le ring pour l'attribution du C.A.C.S. ou de la R.C.A.C.S.

RECLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 Euros, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

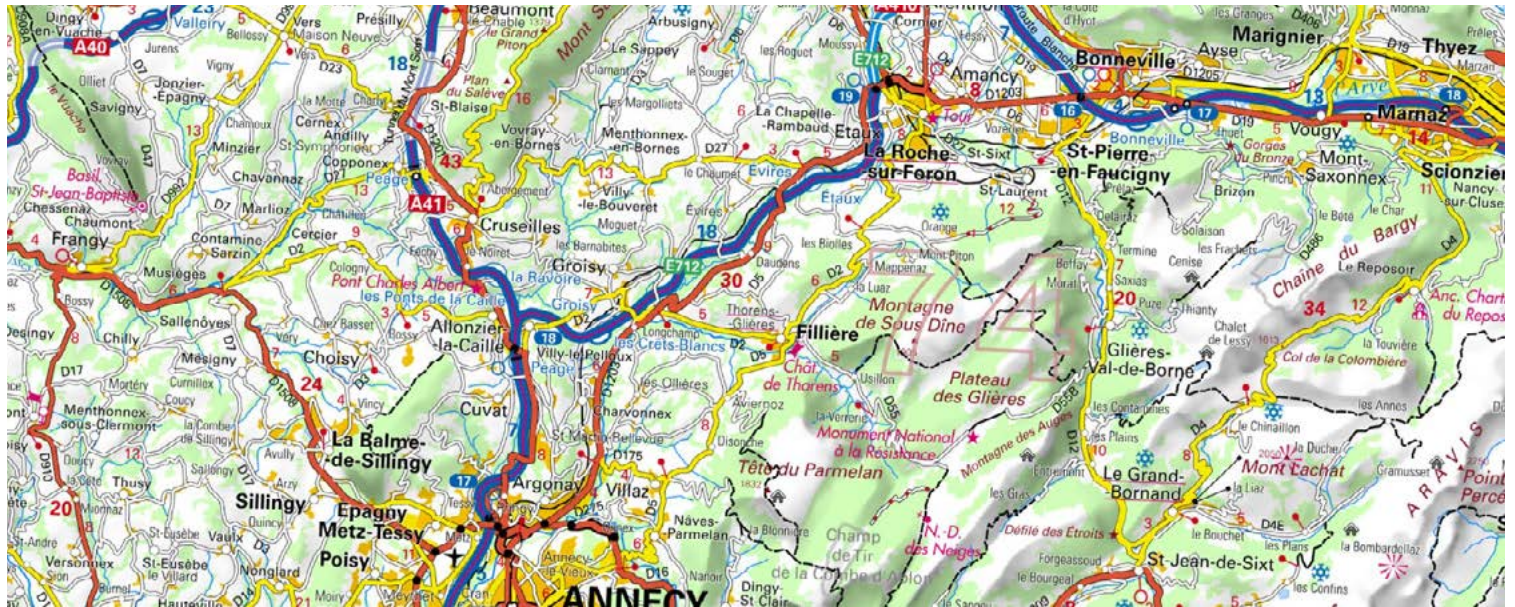
SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le Club Français de Braque Allemand avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le Club Français du Braque Allemand ne peut en aucun cas être tenu responsable en leurs lieux et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le Comité du Club Français du Braque Allemand (voir paragraphe Réclamations).



45^e NATIONALE D'ELEVAGE

LA ROCHE SUR FORON (74) SAMEDI 18 MAI 2024

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Un seul chien par feuille (photocopie acceptée)

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS LE 3 MAI 2024

Nom du chien : _____

N° de tatouage : _____ N° de puce électronique : _____

Sexe : _____ N° de LOF : _____ Date de naissance : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Nom du producteur : _____

Nom du propriétaire : _____

Adresse : _____

N° de tél : _____ Mail : _____

Commissaire de l'exposition : Thomas BERTHON - 06 03 21 38 74 - thomasberthon@orange.fr

Engagements internet : <https://cedia.fr> - Paiement sécurisé.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS ET DES REPAS A L'ORDRE DU C.F.B.A. EXCLUSIVEMENT

A adresser à Isabelle GILLES

1115 D32 Route de Monclar - 82800 PUYGAILLARD DE QUERCY - 06 87 82 26 45 - isabellegilles.7@orange.fr

Joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse si vous désirez recevoir un accusé de réception

CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ÊTRE ENGAGÉ

(voir définition des classes dans le règlement)

- Intermédiaire (15 à 24 mois)
- Ouverte (à partir de 15 mois)
- Travail (voir règlement) - Présentation C.T.
Les classes Ouvertes, Intermédiaires et Travail concourent entre elles pour l'attribution du C.A.C.S. et de la R.C.A.C.S.
- Baby (de 4 mois à 6 mois)
- Puppy (de 6 mois à 9 mois)
- Jeune (de 9 mois à 18 mois)
- Champion de beauté (joindre photocopie du titre)
- Vétéran (à partir de 8 ans)
- Lot d'Elevage (3 chiens minimum issus du même élevage)
- Lot de Reproducteurs (1 mâle ou 1 femelle accompagné de 3 à 5 de ses descendants au 1^{er} degré)

POUR LES ADHÉRENTS À JOUR DE LEUR COTISATION AU 3 MAI 2024

1 ^{er} chien.....	28 €
2 ^e chien	23 €
3 ^e chien et les suivants.....	13 €
Baby - Puppy	10 €
Vétéran - Lot d'élevage et reproducteurs	Gratuit*
Confirmation seule	Gratuit*

* 1 € pour les engagements sur internet

POUR LES ADHÉRENTS NON À JOUR DE LEUR COTISATION OU LES NON ADHÉRENTS

1 ^{er} chien	35 €
2 ^e chien.....	30 €
3 ^e chien et les suivants	25 €
Baby - Puppy.....	15 €
Vétéran - Lot d'élevage et reproducteurs	Gratuit*
Confirmation seule	37 €

Tarif dégressif uniquement pour les chiens appartenant au même propriétaire

